

## MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BETTON, BINET, CELAN, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

**ABSENTS** : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LAMBERT-RIFFLART et LANGEL.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BAVARD à Mme SILVESTRE, Mme BOUSSEAU à Mme BINET, M. CERVERA à M. CHIBRAC, M. PUJO à Mme GASTAUD, M. RECORIS à M. DESCLAUX, Mme REVERS à Mme HUIN,

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REMIGI a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 - COMMUNICATION**

Réf : Secrétariat Général / EE -9.1

**OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décision n° 2024/117 : Signature d'une convention de mise à disposition avec la société LIDL, à titre onéreux, de la salle Raymond Subrenat du complexe sportif du Bouzet, pour les 6 et 7 juin 2024 de 13h à 16h30.

Décision n° 2024/118 : Attribution d'une cavurne pour 4 urnes, concession n°93, emplacement n°93 dans le cimetière du Lucatet, pour une période de 15 ans moyennant la somme de 496 €.

Décision n° 2024/119 : Contrat de réservation d'un mini séjour dans les Pyrénées du 16 au 19 juillet 2024 pour les accueils collectifs de mineurs élémentaires pour un groupe de 27 personnes, au camping « Le Lauzard » à Lescun pour un montant de 2916€

Décision n°2024/120 : Signature d'un contrat de réservation d'un mini-séjour à Vieux Boucau au Centre de Vacances « Le Hameau des Ecureuils » du 19 au 22 août 2024 pour les accueils collectifs de mineurs (ACM élémentaires) pour un groupe de 27 personnes pour un montant total de 3 321 €.

Décision n°2024/121 : Conclusion d'un bail de location pour l'appartement n°7 de la Résidence le Pigeonnier, de type 2, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 10 juin 2024, pour un loyer mensuel de 276,22 € et un dépôt de garantie de 260,98 €.

Décision n°2024/122 : Acceptation du devis n°1923 proposé par le Camping Les Goélands à Arès, pour un groupe de 20 personnes. Le coût de la prestation s'élève à 453,20 €TTC.

Décision n°2024/123 : Attribution du marché n°2024\_S\_0200 au groupement constitué par la société VERSPIEREN, courtier gestionnaire agissant pour le compte du délégataire/courtier d'assurance YSA SOLUTIONS, pour une prime provisionnelle annuelle de 124 190,25 € TTC correspondant au parc immobilier d'une surface de 51 998m<sup>2</sup> et à la garantie « tous risques panneaux solaires » pour une surface de 1 410m<sup>2</sup>. Le présent contrat est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date d'échéance principale renouvelable tacitement 3 fois pour des périodes de même durée.

Décision n°2024/124 : Attribution d'une concession pour 4 personnes, numérotée 254, emplacement n°252 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 1 112 €.

Décision n°2024/125 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, numérotée 255, emplacement n°128 Sud, dans le cimetière du Bourg, pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 374 €.

Décision n°2024/126 : Signature de la convention d'occupation précaire du terrain Chemin Salvador Allende, domaine Lartigue, pour une fouille archéologique par l'institut national de recherches archéologiques préventives.

Décision n°2024/127 : Signature d'une convention de mise à disposition avec l'association Bang On Your Chest, à titre gratuit, de matériel communal du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Décision n°2024/128 : Signature avec les Constructions Funéraires Henon d'un devis pour la pose de 45 cavurnes au cimetière du Lucatet pour un montant total de 25 110 € HT soit 30 132 TTC.

Décision n°2024/144 : Signature d'une convention de partenariat avec l'association « les amis du monde diplomatique », pour l'organisation autour d'une conférence autour des élections américaines le jeudi 3 octobre 2024 à la médiathèque. Le coût de la conférence s'élève à 300€.

Décision n°2024/145 : Signature d'un devis avec l'association « Alors on buzz » pour l'animation d'un quizz à la médiathèque le vendredi 27 septembre. Le coût de la prestation s'élève à 720€.

Décision n°2024/146 : Signature d'une convention avec l'association Gestes et Expression pour l'organisation d'un atelier autour du manga le 19 octobre 2024 à la médiathèque pour un montant de 150€.

Décision n°2024/147 : Signature d'un devis avec William P. pour l'animation d'un atelier numérique autour de l'IA le samedi 12 octobre 2024. Le coût de la prestation s'élève à 316€.

Décision n°2024/148 : Attribution d'une concession pour 30 ans pour 2 personnes, numérotée 247, emplacement n°47 dans le cimetière sud de Gazinet moyennant la somme de 708 €.

Décision n°2024/149 : Contrat de cession du spectacle « A tiroir ouvert » de la compagnie Majordome en partenariat avec la Ville de Canéjan pour deux représentations au centre Simone Signoret de Canéjan, le 10 décembre 2024. Le coût de la représentation s'élève à 1 805 €TTC pour chacune des deux villes. Les droits d'auteurs, les droits voisins et l'hébergement seront pris en charge par la ville de Cestas et la ville de Canéjan.

Décision n°2024/150 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, numérotée 38, case n°38, dans le cimetière de Gazinet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 €.

Décision n°2024/151 : Convention de partenariat entre la ville de Cestas et l'association lettres du monde pour la mise en place d'une rencontre littéraire à la médiathèque le samedi 16 novembre 2024. Le coût de la prestation s'élève à 880€.

Décision n°2024/152 : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers d'éveil musical à la crèche Pas à Pas pour 3 séances pour un montant de 240€.

Décision n°2024/153 : Signature d'une convention de partenariat avec l'association « les amis du monde diplomatique », pour l'organisation d'une conférence autour de la dette Française le jeudi 13 décembre 2024 à la médiathèque. Le coût de la conférence s'élève à 300€.

Décision n°2024/154 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « KOUKOU » avec la compagnie Emilbus, pour une représentation à la médiathèque le 9 novembre, pour un montant de 1 224€.

Décision n°2024/155 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « En avant la musique » avec l'association les caprices de Marianne, pour une représentation à la médiathèque le 14 décembre, pour un montant de 1350€ net de TVA.

Décision n°2024/156 : Signature du devis de prestations de distribution de documents imprimés édités par la ville, avec la société SL COM pour la période de septembre à décembre, pour un montant de 6723 €.

Décision n°2024/129 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, numérotée 51, case n°51, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 378 €.

Décision n°2024/130 : Contrat de cession du spectacle « Opus 2 de Frigo » de la compagnie dis bonjour à la dame en partenariat avec la Ville de Canéjan pour une représentation au parc du centre Simone Signoret de Canéjan, le 21 septembre 2024. Le coût de la représentation s'élève à 949,50 €TTC pour chacune des deux villes. Les droits d'auteurs, les droits voisins et l'hébergement seront pris en charge par la ville de Cestas et la ville de Canéjan.

Décision n°2024/131 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 2 personnes, numérotée 256, emplacement n°249 dans le cimetière sud de Gazinet moyennant la somme de 374 €.

Décision n°2024/132 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 4 personnes, numérotée 257, emplacement n°262 dans le cimetière sud de Gazinet moyennant la somme de 1 112 €.

Décision n°2024/133 : Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale avec la ville de Villenave d'Ornon pour les mois de juillet et août 2023.

Décision n°2024/134 : Signature avec la société Spie Aquitaine d'un contrat de maintenance portant sur les autolaveuses et balayeuses acquises dans le cadre des lots 1,2 et 3 de l'accord-cadre F\_01\_2021.

Décision n°2024/135 : Attribution d'une concession quinquennale pour 2 personnes, numérotée 258, emplacement n° 341 Sud dans le cimetière de Gazinet moyennant la somme de 186 €.

Décision n°2024/136 : Conclusion d'un bail de location pour l'appartement n°13 de la Résidence « Les Magnolias », de type 3, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 pour un loyer mensuel de 510,82 € et un dépôt de garantie de 483,55€.

Décision n°2024/137 : Attribution d'une concession trentenaire pour 1 urne, numérotée 48, case n°48 dans le cimetière de Gazinet moyennant la somme de 710 €.

Décision n°2024/138 : Conclusion d'un bail de location pour l'appartement n°20 de la Résidence « Les Magnolias », de type 2 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 5 août 2024 pour un loyer mensuel de 421,64 € et un dépôt de garantie de 399,11 €.

Décision n°2024/139 : Attribution d'une concession quinquennale pour 2 urnes, numérotée 52, case n°52 dans le cimetière du Lucatet moyennant la somme de 378 €.

Décision n°2024/140 : Attribution d'une concession trentenaire numérotée 53 pour 2 urnes, case n°53 dans le cimetière du Lucatet moyennant la somme 701€.

Décision n°2024/141 : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers d'éveil musical pour la crèche familiale à la maison de la petite enfance pour 3 séances d'une heure pour un montant de 240€.

Décision n°2024/142 : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers d'éveil musical pour le relais petite enfance pour 6 séances de deux heures pour un montant de 960€.

Décision n°2024/143 : Attribution d'une concession quinquennale pour 1 urne numérotée 54, case 54 dans le cimetière de Lucatet moyennant la somme de 378 €.

Décision n°2024/157 : Contrat de maintenance et de support technique du progiciel Vote'IN utilisé par le service des élections du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 1800 € HT.

Décision n°2024/158 : Mise à disposition d'un technicien système informatique auprès des services municipaux par la société SYS 1 pour septembre et octobre 2024 pour 3,5 journées au tarif de 500 HT la journée.

Décision n°2024/159 : Signature d'un contrat avec Madame Elsa SEMPE, psychologue libérale, pour l'animation de groupes d'échanges sur les situations et les pratiques professionnelles des assistantes maternelles de la Micro-Crèche, de septembre à décembre 2024. Le prix de la séance est fixé à 120 € de l'heure.

Décision n°2024/160 : Signature d'un contrat avec Madame Elsa SEMPE, psychologue libérale, pour l'animation de groupes d'échanges sur les situations et les pratiques professionnelles des assistantes maternelles de la crèche familiale, de septembre à décembre 2024. Le prix de la séance est fixé à 120 € de l'heure.

Décision n°2024/161 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SAS 4A pour le projet d'extension du bâtiment du moulin de la Moulette. Le coût du contrat est prévu pour un montant de 13 820 € HT, soit 16 584 € TTC.

Décision n°2024/162 : annulée

Décision n°2024/163 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, numérotée 260, emplacement n°75 Sud dans le cimetière du Bourg, pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 374 €.

Décision n°2024/164 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, numérotée 95, emplacement n°95 dans le cimetière du Lucatet, pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 928€.

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Anne-Marie REMIGI



Le Maire,



LE MAIRE



Pierre DUCOUT

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 01/10/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 02/10/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20241001-DELIB\_41\_4\_2024-DE